

CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS D'ARC DE FRANCE

Ce concours est organisé tous les deux ans auprès des compagnies et clubs possédant un Jardin d'arc, dans le but de mettre en valeur et faire découvrir notre patrimoine et notre tradition au plus grand nombre.

Les objectifs du concours

1 - Participer au concours du plus beau Jardin d'Arc de chaque catégorie.

Au-delà de cette participation, les informations que vous nous confierez seront utiles pour les actions suivantes :

2 – Recueil des données

Votre participation active nous permettra de collecter et d'enregistrer l'ensemble des données de votre dossier de candidature afin de mieux connaître notre patrimoine.

3 – Création d'une base de données photographiques

*Tous les jeux d'arc méritent de concourir et d'être répertoriés
photographiquement sans exception.*

En 2021, le dépôt des candidatures débutera en avril. La clôture des participations est fixée au 15 septembre 2021 à minuit

Remise des récompenses lors de l'A.G. de la Fédération en mars 2022.

N'oublions pas que notre présent sera le passé de demain.

CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS D'ARC DE FRANCE

*La participation à ce concours vaut acceptation du règlement.
Les photos dans votre dossier devront être libres de droit.*

Règlement au 30 mars 2021.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Conditions de participation

Ce concours s'adresse à toutes les structures pratiquant le tir à l'arc (Compagnies et Clubs) avec pour seule condition d'être affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Les vainqueurs d'une précédente édition du concours devront attendre 5 ans avant de pouvoir à nouveau candidater.

Article 2 : Les participants peuvent concourir dans les catégories suivantes :

- Les Jeux construits avant 1945
- Les Jeux construits entre 1946 et 1999
- Les jeux des années 2000 à nos jours

Article 3 : Critères d'évaluation

Les jeux en compétition sont évalués selon les critères suivants :

- Préservation des installations
- Fleurissement et caractéristiques végétales
- Mise en valeur du patrimoine

Article 4 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se déroulent en ligne à l'adresse suivante : concours-jardinarc@ffta.fr
Suite à l'enregistrement de la participation, il convient de remplir un dossier sous forme de recueil d'informations accompagné de 15 photographies maximum, (dans la meilleure résolution possible) Après une première sélection, le jury peut être amené à demander aux candidats une courte vidéo (moins de 2 minutes format type MP4 ou compatible).

CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS D'ARC DE FRANCE

*La participation à ce concours vaut acceptation du règlement.
Les photos dans votre dossier devront être libres de droit.*

Règlement au 30 mars 2021.

Article 5 : Photographies (libres de droits) à joindre au dossier

Trois photos permettant d'identifier la structure :

- 1 photo du drapeau ou de l'enseigne
- 1 photo du logo ou écusson
- 1 photo d'implantation (via <https://www.google.com/earth/>)

Et 15 photos maximum réparties comme suit :

- 1 photo montrant l'intégration environnementale
- 2 photos de l'Allée du Roy (vues des 2 Buttes) - 4 photos si 2 allées
- 1 photo de l'Allée des Chevaliers
- 2 photos de l'intérieur des buttes – 4 photos si 2 allées
- 3 photos du logis
- 6 photos au choix dont voici quelques exemples non exhaustifs : fleurissement, plantation spécifique, décoration, mise en valeur du patrimoine.

Article 6 : Les récompenses

Les récompenses sont décernées au vainqueur de chaque catégorie et comportent :

- Un trophée à accrocher dans l'enceinte du Jardin,
- Un courrier adressé à la mairie valorisant la participation de la structure,
- Une surprise.

CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS D'ARC DE FRANCE

*La participation à ce concours vaut acceptation du règlement.
Les photos dans votre dossier devront être libres de droit.*

Règlement au 30 mars 2021.